

M. Trudeau: Les conservateurs ne sont pas d'accord.

M. Clark: C'est de la provocation.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA DATE DE LA MODIFICATION DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai à maintes reprises eu le privilège, ces dernières années, de faire appuyer mes motions relatives aux vétérans par l'ancien député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Aujourd'hui encore, j'ai l'honneur de faire appuyer ma motion par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour). Je propose donc:

Que la Chambre enjoigne le ministre des Affaires des anciens combattants de déclarer, lundi, quel projet de loi sur les anciens combattants il entend présenter avant le 11 novembre, qui marquera le soixantième anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale, sachant que la Chambre s'empreserait d'adopter un tel projet de loi pour rendre hommage à tous les vétérans canadiens.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait à une déclaration faite par le ministre de l'Industrie et du Commerce après une réunion du cabinet, jeudi dernier. La déclaration fait partie d'un interview enregistré pour les chaînes CHCH-TV de Hamilton et CFGO Radio d'Ottawa.

Le ministre a dit que l'augmentation du taux préférentiel américain nous obligerait à augmenter le nôtre si nous ne voulions pas voir nos capitaux fuir vers les États-Unis. On lui a également demandé si, à son avis, le Canada pouvait se permettre d'augmenter ce taux; il a répondu que la question n'était pas de savoir si le Canada pouvait se le permettre mais bien si le Canada pouvait ne pas se le permettre, étant donné qu'une hausse des taux d'intérêts américains fait automatiquement augmenter les nôtres. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le ministre parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a fait cette déclaration après la réunion du cabinet?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que les commentaires du député ne sont plus de mise puisque la *Presse canadienne* a précisé dans un communiqué que les paroles du ministre avaient été mal rapportées.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'ai en main les rectificatifs apportés par l'agence précisant que le ministre avait non pas parlé de majoration inévitable mais possible.

M. Trudeau: Quelle est donc la question?

M. Stevens: Les extraits que j'ai lus au premier ministre n'émanaient pas de l'agence mais d'une déclaration faite à la radio et que j'ai enregistrée avec certains des membres de notre personnel il y a quelques minutes.

Puisque le ministre a dit de façon péremptoire que la hausse des taux d'intérêt que proposaient d'appliquer les Américains ferait d'office monter les nôtres, le premier ministre pourrait-il dire si, selon lui, le ministre a agi de façon réfléchie en faisant une telle déclaration?

● (1117)

M. Trudeau: Je me demande qui je dois en croire, la *Presse canadienne* ou le député: le choix est difficile. Il vient tout juste de lire des précisions d'après lesquelles le ministre a parlé d'une majoration non pas inévitable mais possible. S'il me demande si une hausse du taux d'escompte est possible, bien sûr qu'elle l'est; si c'est là ce qu'a dit le ministre, je n'y vois rien de repréhensible, mais il reste qu'il incombe au gouverneur de la Banque du Canada d'en décider, en consultation avec le ministre des Finances. Certes, c'est là une possibilité.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse encore une fois au premier ministre. Je l'inviterais, dans son propre intérêt s'il ne l'a déjà fait, à écouter l'enregistrement de ce que son ministre a déclaré, pour aller ensuite trouver son ministre de l'Industrie et du Commerce et lui conseiller d'éviter ce genre de déclaration à l'avenir à moins que ce ne soit au nom du gouvernement.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député y tient, libre à lui de le faire; pour ma part, d'après les précisions de la *Presse canadienne*, j'ai la certitude que le ministre n'a pas dit que telle ou telle chose se produirait; il a dit qu'il était possible qu'elle se produise. Si c'est là ce qu'il a dit, très bien. S'il a déclaré que le taux d'intérêt augmenterait sûrement...

Une voix: Il l'a fait.

M. Trudeau: ... ce qu'il n'a pas fait, d'après la correction...

Une voix: C'est ce qu'on dit ici.

M. Trudeau: Si c'est là ce qu'il a déclaré, il ne parlait pas de la politique du gouvernement telle qu'énoncée par le ministre des Finances.